



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 107420

## Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer les conditions d'inscription des enfants de nationalité étrangère au Luxembourg. Il souhaite notamment savoir, d'une part, si la régularité du séjour des parents de l'enfant est une condition d'inscription et, d'autre part, les conditions dans lesquelles cet éventuel contrôle de régularité est effectué.

## Texte de la réponse

Dans l'enseignement public luxembourgeois, la régularité du séjour des parents de l'enfant n'est pas une condition d'inscription. Au niveau de l'enseignement primaire, dont l'inscription dépend des communes, celles-ci acceptent gratuitement les inscriptions d'enfants résidant dans leur commune, quelle que soit la nationalité qu'ils aient, mais réclament des frais de scolarité aux enfants qui résident hors de la commune, voire hors du territoire luxembourgeois dans le cas d'enfants de travailleurs transfrontaliers. Au niveau du secondaire, la décision dépend des lycées et prend davantage en compte le nombre et la qualité des langues maîtrisées que la notion de nationalité. En effet, si les lycées scolarisent les résidents du Luxembourg, ils accueillent également de nombreux enfants de travailleurs transfrontaliers. Pour sa part, et en raison de l'impossibilité d'augmenter actuellement le nombre de classes, le Lycée français (établissement privé de droit luxembourgeois depuis le printemps 2004 et financé à 75 % par le Luxembourg) n'accepte en principe que des inscriptions de résidents du Luxembourg. Toutefois, parmi les cas particuliers sont acceptés les enfants des enseignants résidant en Lorraine et de quelques familles installées à Arlon, du côté belge de la frontière. Enfin, l'école européenne n'accepte que les enfants de fonctionnaires des institutions installées au Luxembourg, qu'ils y résident ou non.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107420

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10728

**Réponse publiée le :** 16 janvier 2007, page 531